



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

n° 37 Incendies 2017

Numéro spécial incendies

La région Provence Alpes Côte d'Azur a payé un lourd tribut aux incendies en 2017. Les conditions climatiques présentaient des risques majeurs et seule la vigilance et l'efficacité de tous, et notamment des professionnels, ont permis d'éviter le pire.

Plus de 8500 ha de formations combustibles ont été brûlés sur les 4 départements de la région. La forêt représente 6200 ha, dont 3800 ha en forêt privée.

Il faut être conscient que les risques augmentent. Le changement climatique, les sécheresses, la fréquentation, font courir des risques grandissants à nos paysages, notre biodiversité, nos forêts, notre patrimoine.

Mais après l'incendie, que faire ?

Nous avons mené diverses actions en fonction de la localisation ou de l'importance du préjudice.

La constitution d'une ASL représente un « produit phare ». Celle de Montfort (Var) est emblématique avec 157 adhésions. Les exploitations ont été réfléchies et adaptées en fonction des peuplements, des pentes, des accès et surtout de la préservation des restanques particulièrement intéressantes.

Ainsi, exploitations « arbres entiers » ou en billons, recépages des chênes, mises en fascines pour lutter contre l'érosion ont été réalisés sur les divers secteurs.

Des partenariats ont été mis en place avec Sylviana et la Coopérative Provence Forêt.

Mais deux impératifs pour la réussite de tels projets : un engagement fort des élus et des propriétaires concernés, et un

financement confortant une animation indispensable.

Ailleurs, des opérations plus ciblées ont été réalisées :

- des regroupements ponctuels d'exploitations, souvent en lien étroit avec l'ONF, permettant une réactivité forte et une compensation au handicap du morcellement,
- des diagnostics des secteurs touchés, souvent à forte sensibilité environnementale, en collaboration avec des ASL existantes, Provence Forêt, Fransylva, l'ONF, ...
- des contacts, voire des réunions, pour sensibiliser les propriétaires sinistrés, en vue de les inciter à exploiter et à gérer, en favorisant les diverses modalités de regroupement.

Ces regroupements sont essentiels pour l'efficacité de l'exploitation, l'organisation commerciale, la sortie et le stockage des bois.

Avoir des volumes conséquents permet d'obtenir des prix corrects. Le bois incendié ne doit pas se trouver dévalorisé ou bradé.

C'est en situation de crise que se révèle la capacité de réaction d'une filière et de ses partenaires.

Il s'agit de poursuivre ces efforts organisationnels pour structurer au mieux la gestion ou l'exploitation de nos forêts régionales.

Et surtout rester vigilants et attentifs aux comportements de nos peuplements, face aux perturbations climatiques pour préparer l'avenir.

Bruno Giaminardi , Président du CRPF

SOMMAIRE

La tribune de Fransylva

2-3

Dossier spécial : bilan des incendies 2017

4-5

Prévention incendie sur Ventabren (13)

6

Un an après dans les Bouches-du-Rhône : l'ASL de l'Arbois

7

Un an après dans le Var : l'ASL de Montfort

8-11

Nous suivre en 2018

12



Plein feu sur la forêt varoise

Été 2017 : le vent a réveillé les incendiaires et nos collines ont à nouveau été la proie des flammes. Ce n'est pas le changement climatique qui met le feu aux forêts, ce sont les hommes.

Depuis 1998, sur 96 incendies ayant parcouru plus de 10 hectares dans le Var et dont la cause a été identifiée, la malveillance a été à l'origine de 48, la moitié ! Un seul, causé par la foudre, fut d'origine naturelle. 14 furent accidentels et 33 liés à des travaux, dont 24 à des travaux effectués par des particuliers.

Ces chiffres donnent à réfléchir sur les mesures qui deviennent impératives car il n'est pas envisageable d'augmenter à l'infini les moyens de lutte, déjà importants et surtout efficaces. La stratégie d'attaque prioritaire des feux naissants a montré que les surfaces dévastées ont été limitées depuis près de 20 ans, 2003 mis à part. Alors qu'on était presque habitués à ce que 10.000 hectares partent en fumée tous les deux ans avant l'année noire de 1990

(27 000 hectares), nos pompiers (et tous ceux qui participent à la prévention, à la surveillance et au combat, notamment les 5000 bénévoles des CCFF varois) ont été à la hauteur car le nombre de départs de feux n'a guère diminué.

Cette année, la forêt varoise a perdu seulement 4.000 hectares sur 4 grands feux (La Londe, Ramatuella, Bormes et Artigues) que les criminels ont allumé loin de tout, la nuit, en profitant de vents très violents. Les 3 feux de la côte, en pleine saison touristique, ont "bénéficié" d'une hyper-médiatisation et fait l'objet d'un amalgame avec les feux dramatiques que nos voisins du Portugal ont dû affronter alors que dimensions ne sont pas comparables comme en témoigne le tableau ci-contre.

sociaux (tourisme, loisirs éducatifs, promenades, sports, chasse...)?

Il leur faudra une centaine d'années pour retrouver leur état et leur rythme initiaux pendant lesquelles :

- la biodiversité a disparu,
- le paysage et ses revenus touristiques ont disparu,
- l'énergie biomasse partie en fumée a pollué l'atmosphère de ses particules fines, chauffé les nuages et a dû être compensée par un peu plus d'énergie fossile,
- le bois d'œuvre perdu a dû être remplacé par d'autres matériaux dont le bilan carbone est désastreux,
- les sols se sont érodés,
- les risques d'inondation ont cru...

PISTES FORESTIÈRES POUR RÉDUIRE LES DÉPARTS DE FEUX

Il ne s'agit pas de pistes DFCI mais de pistes d'actions proposées par les forestiers pour diminuer le plus possible les départs de feux car tous les grands feux ont commencé par un petit feu :

- **Sanctionner** sans pitié les coupables de manière exemplaire et visible et perdre l'habitude d'éteindre un mégot avec un Canadair.
- **Faire respecter les OLD** : une habitation et les personnes « confinées » sont suffisamment protégées quand le débroussaillage est bien réalisé et les pompiers libérés de cette surveillance peuvent défendre les forêts.
- **Cesser d'urbaniser** à proximité immédiate des forêts car ce sont les maisons et les hommes qui y fument et cuisinent qui sont un danger pour nos bois.

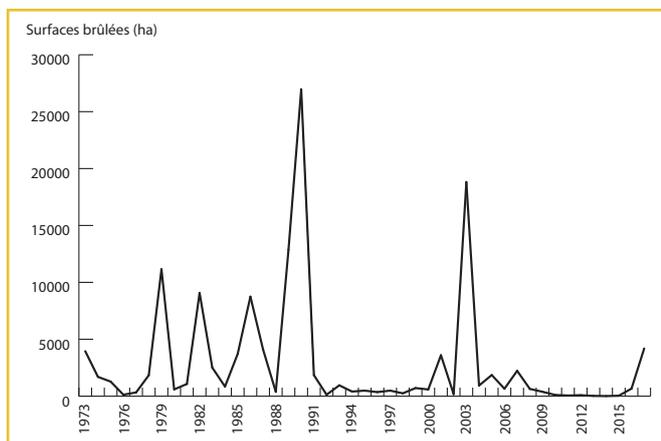
Années	Espagne	France	Italie	Portugal
1993	89 331	11 901	203 749	49 963
1994	437 635	22 605	136 334	77 323
1995	143 468	9 988	48 884	169 612
1996	59 814	3 119	57 988	88 867
1997	98 503	12 250	111 230	30 535
1998	133 643	11 243	155 553	158 369
1999	82 217	12 782	71 117	70 613
2000	188 586	18 860	114 648	159 604
2001	66 075	17 965	76 427	96 667
2002	107 472	6 299	40 768	123 910
2003	103 190	61 545	58 902	417 000
Moyenne annuelle	153 693 ha	18 855 ha	107 560 ha	144 246 ha

PARLONS GROS SOUS

La DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) a un coût, assez facilement mesurable en grattant dans les budgets de l'État et des Collectivités et en évaluant le coût des dégâts aux maisons et autres biens matériels endommagés.

Mais quelle est la perte pour nos forêts, êtres vivants ne demandant qu'à vivre, à survivre, à revivre, sources de produits renouvelables commercialisables (bois, énergie, champignons, châtaignes, plantes, gibier...), de services écosystémiques indispensables et gratuits (production d'oxygène, stockage de carbone, filtration des eaux, ralentissement des inondations, gestion des sols...), de services environnementaux (biodiversité, paysages...), de services

Bilan des incendies dans le Sud-Ouest de l'Europe entre 1993 et 2003



Surfaces brûlées dans le Var entre 1973 et 2017 (source : Prométhée)

Frédéric-Georges Roux,
Président de FRANSYLVA 83
et de FRANSYLVA PACA

L'incendie de forêt, ça n'existe pas

Il n'existe dans notre département que deux possibilités : il est, soit un INCENDIE DE Foudre, soit un INCENDIE D'HOMME.

Le premier, quand il se produit dans le périmètre d'un espace naturel, est l'expression de la nature qui va en tirer des bienfaits incontestables à moyen terme. Il faut l'accepter, s'écarter et ne pas y faire obstacle.

Le second, qui est 99 fois plus fréquent ne devrait jamais se produire car il est illégal et prévisible, et ce, même s'il est accidentel, car :

- tous les moyens de produire des étincelles ou des flammes sont connus ;
- tous les périmètres de secteurs à risque sont connus ;
- toutes les conditions météorologiques et aérologiques dangereuses sont connues ;
- et que des moyens peu coûteux permettant d'éviter qu'il ne s'étende au delà d'un mètre carré existent.

Pourtant chaque année, il est toujours possible de pratiquer des activités dangereuses dans des endroits dangereux à des moments dangereux sans être muni de moyens d'auto-protection.

Pourtant on veut nous faire croire qu'à part « pin-pon », il n'y a rien à faire en matière de prévention, d'éducation, d'anticipation, de précaution, de répression ou de dissuasion.

L'INCENDIE D'HOMME n'est qu'un symptôme sur lequel on tartine inlassablement de la dispendieuse et corrosive « pommade DFCI ». Ses causes, personne ne s'y intéresse.

Les causes, ce ne sont pas les façons de démarrer un feu, mais qu'il soit possible de le faire aussi près des forêts, au moment où elles sont sèches, le jour où le vent souffle sans que personne ne fasse ni ne dise rien tant qu'on ne voit pas de fumée !!!



© Games Workshop

En sécurité routière cela reviendrait à poster des chirurgiens à chaque carrefour en attendant que « ça saigne » sans autre précaution que de prévoir une voie de circulation sécurisée pour l'ambulance !

Une forêt méditerranéenne est une vertueuse et irremplaçable usine de production de matière renouvelable mais aussi combustible. Comprendre, cela ne peut conduire quiconque à autoriser qu'un habitat de plaisance ne s'y installe, que des trains ne les traversent sans précautions fiables, que des lignes électriques aériennes ne les pénètrent sans aucun entretien, que des routes non équipées y soit laissées sans surveillance. Aucun P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt) ne saurait compenser de telles erreurs d'aménagement.

En zone méditerranéenne, une forêt urbanisée est un imprévisible monstre dégénéré qu'il faut éradiquer avant son réveil par des choix courageux, des choix responsables, des choix adultes.

Deux possibilités s'offrent au décideur : exclure les occupants exogènes, à la fois dangereux et en danger, ou simplement déforester les secteurs déjà trop atteints par l'urbanisation.

Fermer les voies de communication lors des journées à risque ou les équiper de moyens fiables pour assurer leur innocuité : tunnels SNCF et autoroutiers pour contenir les étincelles et les mégots en milieu clos, enfouir les lignes électriques ... autant de mesures favorables à la faune dans le cadre de la Trame Verte qui à elle seule devrait permettre de motiver ces travaux.

Une fois ce travail d'aménagement basique réalisé par la simple séparation des ingrédients explosifs – l'imprudence de l'homme ne sera plus en capacité d'utiliser le feu pour harceler et épuiser les forêts tout en menaçant d'autres hommes tandis que la forêt aura retrouvé son droit légitime à être soumise aux aléas naturels sans risquer de voir se propager ses fièvres régénératrices au delà de son corps.

Jean-Pierre Hueso,
secrétaire adjoint FRANSYLVA 13

EN SAVOIR PLUS SUR FRANSYLVA



> Les syndicats de propriétaires forestiers ont pour fonctions la représentation et la défense professionnelle des propriétaires forestiers privés. L'adhésion permet de bénéficier d'une assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble des forêts déclarées.

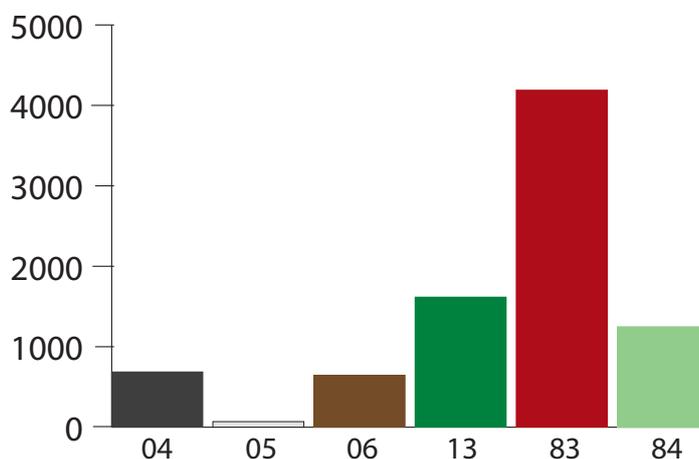
> Retrouvez toutes les informations et les contacts sur internet : <http://fransylva-paca.fr>

Etat des lieux des incendies

L'année 2017 a été marquante pour les incendies de forêts. Presque tous les départements ont été touchés par de violents feux.

Près de 8 500 ha de milieux forestiers sont partis en fumée en 2017. Au total, un peu moins de 700 incendies ont été comptabilisés dont plus d'une dizaine ont parcouru plus de 100 ha. Les incendies des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes ont concerné d'importantes surfaces de forêts privées.

Surface brûlées en 2017 (en ha)



Surfaces brûlées par département en 2017 (source Prométhée)

BOUCHES-DU-RHÔNE

Saint-Cannat / Equilles :

760 ha parcourus, 135 ha « public », géré par l'ONF, 300 ha privés

- > 435 ha de peuplement fermé (IFN)
- > 122 propriétaires privés
- > Sur le plateau de l'Arbois à proximité du feu de 2016

Action : contact des propriétaires par un courrier cosigné par le CRPF et Fransylva 13, appui à l'ASL de l'Arbois déjà existante.



Pierre Delenne © CNPF

Pins brûlés lors de l'incendie de 2016 à Vitrolles.

ALPES-MARITIMES

Castagniers :

87 ha parcourus, entièrement privés

- > Problème d'accessibilité (forte pente, peu d'accès, habitat diffus)
- > Fort morcellement foncier (98 propriétaires)

Action : Contact des propriétaires privés (lettre commune mairie/ CRPF)

Carros :

70 ha parcourus, 40 ha en forêt communale, 30 ha en forêt privée

- > Problème d'accessibilité (pente)
- > 39 propriétaires privés
- > Type de peuplement : pinède
- > Parcelles privées « enclavées » dans la forêt publique

Action : Contact des propriétaires privés (lettre commune mairie/ CRPF), chantier public/privé avec ONF

Saint-Cézaire-sur-Siagne :

43 ha parcourus, 24 ha en forêt communale, 19 ha en forêt privée

- > Problème d'accessibilité (pente)
- > 7 propriétaires privés
- > Type de peuplement : pinède
- > Parcelles privées « enclavées » dans la forêt publique

Action : Contact des propriétaires privés (lettre commune mairie/ CRPF), chantier public/privé avec ONF

... incendies 2017 de l'été 2017 sur la région



VAR

Ramatuelle / La Croix-Valmer :

506 ha parcourus, 301 ha de milieux gérés par le PNR de Port-Cros et le CEN PACA, 205 ha privés.

- > Entièrement en site classé (Les trois caps méridionaux de la presqu'île de Saint-Tropez)
- > 52 % de la surface dans la zone Natura 2000 « Corniche Varoise »
- > Zone jaune de protection de la tortue d'Herman
- > 52 % de forêts constituées (majoritairement résineuses), le reste étant des milieux plus ouverts
- > Zone de forte implantation de l'ASL Suberaie varoise

Action : Marché public pour établir un diagnostic post-incendie et identifier les interventions à réaliser.

La Londe-les-Maures / Hyères :

430 ha parcourus, entièrement privés

- > 85% de la surface dans le site Natura 2000 de « La plaine et le massif des Maures »
- > Principalement des peuplements feuillus parcourus par le feu
- > Zone de forte implantation de l'ASL Suberaie varoise

Action : Marché public pour établir un diagnostic post-incendie et identifier les interventions à réaliser.

Artigues / Esparron / Seillons / Ollières / Saint-Martin de Pallières / Brue-Auriac :

1704 ha parcourus, 735 ha gérés par l'ONF, 969 ha privés

- > 20% de la surface dans la zone Natura 2000 « Montagne Ste-Victoire »
- > Quasiment que des peuplements feuillus (chêne pubescent notamment)

Action : Future étude diagnostic post-incendie

Les panaches de fumées des deux incendies d'Artigues (à gauche) et de Mirabeau (à droite) vus depuis Montfuron (04).



Camille Loudun © CNPF

VAUCLUSE

Mirabeau, Pertuis, La Tour d'Aigues, La Bastidonne :

1 140 ha parcourus, 415 ha privés

- > 5 propriétés de plus de 25 ha
- > Seules quelques zones exploitables

Action : Etude post-incendie en cours par l'ONF sur la partie publique, visite des propriétés de plus de 25 ha par le CRPF, partenariat public/privé envisagé pour l'exploitation



Le panache du feu à l'arrière du château de Mirabeau.

Camille Loudun © CNPF

**Bilan réalisé par
Carole Penpoul, CRPF**

Action DFCI commune

Le premier travail est d'essayer de prévenir l'incendie. Le CRPF a mené une action dans les Bouches-du-Rhône, remarquable de par sa coordination avec la forêt publique.

Située à la sortie du village de Ventabren et menant à l'aqueduc de Roquefavour, la route départementale 64 possède un cachet particulier. Mais la perspective sur les pins maritimes qui la bordent a été quelque peu altérée par le développement des pinèdes adjacentes. De plus de nombreuses maisons se trouvent à sa proximité directe, entourées par les arbres, un mégot incandescent pourrait rapidement avoir des conséquences gravissimes.

UNE FORÊT PLUSIEURS ENJEUX

Une intervention de gestion dans cette forêt péri-urbaine serait nécessaire à plusieurs niveaux. Déjà d'un point de vue sylvicole : les arbres ont les houppiers qui se touchent, les dominés commencent à montrer des signes de fragilité et les plus faibles sont déjà tombés. D'un point de vue paysager ensuite : une éclaircie permettrait de remettre en valeur le panorama sur les pins maritimes situés le long de la route. Enfin, afin de limiter le risque incendie : le lieu est sensible, le sous-étage et les pins très denses et de nombreuses habitations se trouvent à proximité.

Néanmoins, de par sa faible surface et les conditions de travail difficiles, aucune intervention forestière n'avait pu être entreprise jusqu'à présent.

NOUVEAUX MODES DE RECRUTEMENT

Afin de chercher à mettre en place de nouveaux modes de mobilisation de propriétaires, un travail en commun entre le CRPF et l'ASL de Ventabren a permis de réaliser des travaux en forêt privée, en profitant de la venue d'un exploitant sur une coupe en forêt municipale toute proche. Il s'agit d'une synchronisation de chantier entre forêt publique et forêt privée qui permet de mettre en avant ce type de fonctionnement, d'étudier les freins à sa réalisation et essayer de le généraliser dans le futur.

DES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS

Les résultats d'exploitation sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

	Nombre de propriétaires	Surface				Présence sur le chantier
Zone de travail	26	28 ha				Pour l'abatteuse
Résultats du regroupement	18	26 ha				Pour le porteur
	Surface	Volume de billons	Volume bois-énergie	Prélèvement	Conditions d'exploitation	
Forêt publique	15,5 ha	400 tonnes	300 tonnes	46,7 t/ha	faciles	
Forêts privées	26 ha	540 tonnes	800 tonnes	51,5 t/ha	difficiles	

Bilan des interventions

Les modalités de réalisation de ce chantier ont été extrêmement positives. En effet, la présence du chantier en forêt publique a permis de mettre en gestion tout un secteur qui n'aurait pas trouvé d'exploitant sinon. De plus, l'intervention a été suivie d'un broyage du sous-étage, renforçant la diminution du risque incendie via la baisse de matière combustible. Il est à noter également que l'ensemble des riverains a été très satisfait du résultat obtenu et s'est manifesté positivement auprès des responsables du chantier. Il s'agit d'un exemple très positif dans notre contexte régional, en général plutôt opposé aux coupes de bois.

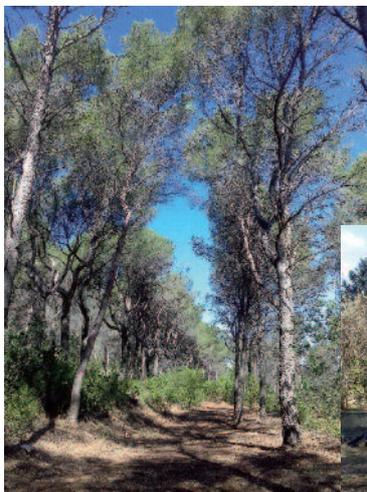
UNE MUTUALISATION REMARQUÉE

De plus, la mutualisation de chantier entre forêt publique et forêt privée est un fait assez rare. Ce site a donc attiré les curiosités et a fait l'objet d'une visite organisée par l'association Forêt Méditerranéenne en Novembre 2016. L'exemplarité du chantier a été soulignée devant un rassemblement de plus de quarante personnes venues de tout le pourtour méditerranéen.

De par son exemplarité, ce chantier a également permis de mobiliser les propriétaires sur un autre secteur de la commune où la densité de bois et la proximité des habitations était problématique.

Nicolas Joly, CRPF

Un exemple d'exploitation public/privé pour la prévention incendie.



Nicolas Joly © CNPF



Nicolas Joly © CNPF

L'ASL de l'Arbois

Le regroupement né en 2016 sur le plateau de l'Arbois a permis de commencer à restaurer les milieux incendiés cette année-là mais aussi de faire face aux nouveaux feux de 2017.

En 2016, l'incendie du plateau de l'Arbois a touché 2600 ha dont 450 ha de forêt appartenant à des propriétaires forestiers privés. Afin de les accompagner pour faire face à cette catastrophe et au vu de leur nombre important (plus de 160), le CRPF PACA a mobilisé toutes les forces en présence : collectivités, services de l'État, syndicat des propriétaires forestiers des Bouches du Rhône et propriétaires pour élaborer une stratégie commune et répondre aux besoins des propriétaires.

RASSEMBLER POUR AGIR

Une réunion a donc été organisée. Elle a rassemblé une trentaine de propriétaires. Il s'est manifesté une volonté des propriétaires à agir ensemble au sein d'une association syndicale libre, celle de l'Arbois, extension d'une association syndicale préexistante, celle de Ventabren, réunissant 4 propriétaires forestiers.

DES RÉSULTATS

15 propriétaires représentant 43 ha de forêt ont rejoint l'ASL de l'Arbois. Des chantiers d'exploitation de bois brûlés ont été organisés sur 16 ha pour effacer le traumatisme. L'ASL de l'Arbois, mandaté par les propriétaires adhérents s'est appuyée sur les services d'un gestionnaire forestier professionnel pour encadrer ces chantiers. Les bois brûlés ont alimenté la filière bois énergie puisque ces bois ont été finalement vendus à la centrale de cogénération UNIPER à Gardanne. Cette filière a permis la valorisation de ces bois normalement impropres à toute autre consommation, et ce dans un périmètre proche.



Pierre Delenne © CNPF

La sortie des bois brûlés sur le plateau de l'Arbois est la première étape de restauration menée par l'ASL.

MALHEUREUSEMENT DE NOUVEAUX INCENDIES EN 2017

La constitution de l'ASL de l'Arbois a permis de réagir rapidement à l'incendie de Saint-Cannat survenu l'été 2017 qui a parcouru 800 ha. Plus de 120 propriétaires forestiers privés ont été touchés. Avec l'aide du CRPF PACA pour mobiliser ces propriétaires, 31 d'entre eux ont adhéré à l'ASL, représentant environ une surface de 100 ha. Des chantiers d'exploitation des bois brûlés sur une surface de 68 ha ont pu être mis en œuvre avec l'appui d'un gestionnaire forestier professionnel.

L'association syndicale libre de l'Arbois, présidé par un propriétaire forestier moteur Robert Pieulle, a permis de répondre collectivement aux attentes d'une multitude de propriétaires forestiers souvent démunis quand ils sont seuls. Le rassemblement de propriétaires a permis notamment de constituer des unités de gestion économiquement viables.

UNE DÉMARCHE SUR LE LONG TERME

Outre la nécessité de réagir vite face à des catastrophes telles que les incendies, cette démarche collective pourra servir à organiser la gestion des propriétés privées dans le moyen et le long terme. Cette perspective de gestion future permettra d'intégrer une vision plus globale du territoire couvert par cette association et de répondre aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux, liés aux risques et aux possibles usages de l'espace naturel qui le constitue (chasse, pastoralisme, ...).

Haimad Baudriller-Cacaud, CRPF ■



Louis-Michel Duhen © CNPF

Le feu parcourt malheureusement très souvent ce plateau : ici après l'incendie de 2004.

Une mobilisation de tous

Le 19 juillet 2016, 600 ha de forêts sur les communes de Montfort-sur-Argens, Correns et Cotignac étaient détruits par un incendie. Depuis, différentes actions ont été entreprises pour restaurer le massif et prévoir sa gestion future.

Le massif incendié est devenu majoritairement forestier suite à la déprise agricole. L'origine agricole des parcelles a plusieurs conséquences, notamment, un foncier extrêmement morcelé. Le massif abrite une grande diversité d'ouvrages en pierres sèches vernaculaires, dont

certaines ont été révélés à nouveau suite à l'incendie. En particulier, les restanques sont très nombreuses, et pour certaines, d'une qualité remarquable.

Ce massif a brûlé plusieurs fois, le feu réalisant des trajets similaires à une

trentaine d'années d'écart. De fait, l'accroissement de la masse combustible se poursuit dans l'intervalle entre deux feux, jusqu'à ce que, à la faveur d'un accident, le feu s'attaque de nouveau au massif.

FORTE RÉACTIVITÉ DES ÉLUS LOCAUX APRÈS LE FEU

A peine une semaine après le feu, le maire de Montfort conviait les élus concernés et les différents partenaires (Conseil Départemental du Var, Communauté de Communes, professionnels de la filière bois locaux, Centre Régional de la Propriété Forestière) à se réunir pour organiser rapidement « l'après-feu ».

Le bois brûlé pouvait être utilisé par la centrale biomasse proche, Sylviana. Plusieurs exploitants étaient susceptibles de travailler sur le massif de manière indépendante, ce qui risquait d'engendrer une absence de coordination. Pour assurer un chantier cohérent et afin qu'une surface maximale soit traitée, le CRPF a proposé de regrou-

per les propriétaires en amont des interventions sous forme d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF). Le Conseil Départemental a alors pris l'engagement d'assurer l'élargissement de la piste centrale avant l'exploitation et son entretien après celle-ci.

LA CONSTITUTION DE L'ASL LES BOIS D'ARGENS

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Comté de Provence, le CRPF avait prévu de travailler sur ce secteur, avant le feu, pour résoudre les problématiques de sortie des bois. Suite à l'incendie, le contenu de la convention a été modifié, permettant au CRPF de réaliser l'animation préalable à la constitution d'une ASLGF afin d'amplifier les travaux de restauration des terrains incendiés par le regroupement des propriétaires et d'envisager l'avenir du massif.

Un groupe de propriétaires, assisté des élus et du CRPF, souhaitant constituer le bureau et le conseil syndical de cette association, s'est réuni plusieurs fois pour pouvoir proposer des statuts et

un règlement intérieur à l'association créée : l'ASLGF les Bois d'Argens. L'association a elle-même un périmètre proche du contour de l'incendie de juillet 2016, celui-ci ayant été élargi de sorte à constituer un massif cohérent (limites géographiques nettes, crêtes ou routes). **Elle compte à ce jour 157 propriétaires adhérents, représentant une surface de 268 ha.**

A court terme, l'association souhaite mener les opérations de restauration des terrains incendiés et l'exploitation des bois brûlés. A moyen terme, elle souhaite établir un plan de gestion, associer les différents acteurs, proposer un projet pour l'avenir à ses adhérents.

En parallèle de la création de l'ASL, le CRPF s'est chargé du diagnostic de la zone, afin d'identifier les zones à exploiter en fonction des essences, de l'intensité du feu et de l'accessibilité. Des zones de travaux ont également été identifiées puisque le bois n'était pas valorisable ou bien non accessible. Ainsi, lors de l'adhésion des propriétaires à l'ASL les Bois d'Argens, les propriétaires ont signé un mandat de gestion, donnant la possibilité à l'ASL d'entreprendre les travaux pour leur compte en toute connaissance des coupes ou travaux qui allaient être réalisés dans leur parcelle.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

pour restaurer la forêt

Carole Penpoul © CNPF



Etat des forêts après le passage de l'incendie



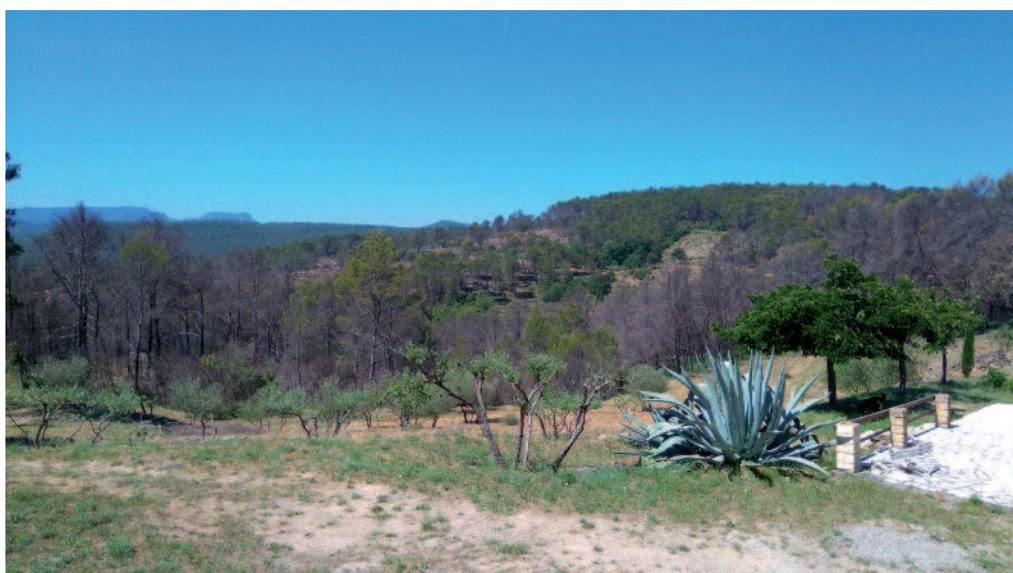
Les restanques brûlées

Carole Penpoul © CNPF

*Les restanques après l'exploitation
des arbres brûlés*



Carole Penpoul © CNPF



Carole Penpoul © CNPF

L'objectif de l'ASL est de restaurer les forêts sur le long terme.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LOCAUX

Sur toutes les zones d'interventions des experts sont venus prospecter afin de voir si des tortues étaient présentes. La tortue d'Hermann est une espèce protégée. Il importe donc d'être vigilant. Sur la première coupe, les arbres verts et les bords de vallon ont été préservés, sur la seconde, des zones sont laissées en l'état du fait du refus des propriétaires de faire couper, les branches sont laissées, les arbres verts sont conservés. Il a été décidé qu'une surface de 12 ha, dans laquelle la tortue est particulièrement présente serait conservée en l'état.

Un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal est en cours, une réflexion est amorcée pour permettre un entretien pastoral en renfort de la piste DFCI du Défens. Ce projet doit être soumis aux propriétaires concernés et faire l'objet d'un suivi fin afin de permettre une repousse des chênes recépés.

Une mobilisation de tous

LES COUPES RÉALISÉES

L'entreprise Sylviana s'est portée acquéreuse des bois. Au moment de l'opération, c'était l'utilisateur final le plus proche de la zone incendiée susceptible de valoriser en énergie le bois brûlé. Le bureau de l'ASL a organisé la vente des bois pour le compte des propriétaires.

Coupe arbres entiers : 60 ha

Cette coupe a été réalisée entre janvier et mars, à l'aide d'un « Feller-Buncher ». La machine a pu circuler facilement sur le versant qui présentait un relief assez

accessible (peu de restanques à préserver) et était adapté à l'exploitation de ces petits pins. Ainsi, **2506 tonnes de plaquettes ont pu être valorisées.**

Exploitation en billon : 22 ha

Dans ces secteurs, de nombreuses restanques sont présentes et l'exploitation « arbre entier » ne pouvait pas se mettre en place. La majorité des bois a été exploitée à l'abatteuse, les houpriers, grosses branches et arbres inaccessibles ont été recoupés par des

bûcherons. Il s'agit d'une exploitation forestière plus « classique » où les rémanents restent au sol. Cela permet un retour de matière organique au sol et les branches disparaîtront d'ici quelques années.

Par ailleurs, ces branches offrent un abri pour la faune, ce qui est particulièrement intéressant dans ce secteur où la tortue d'Hermann est présente. **1574 tonnes de bois ronds ont été valorisées.**

Carole Penpoul © CNPF



L'exploitation a été réalisée soit par « arbre entier » soit en billon en fonction des enjeux de chaque zone.



Carole Penpoul © CNPF



Carole Penpoul © CNPF



Carole Penpoul © CNPF

Paysage après l'exploitation par « arbre entier »

pour restaurer la forêt (suite)

LES TRAVAUX PROGRAMMÉS

D'autres secteurs, soit parce que le volume de bois était insuffisant pour compenser les frais d'exploitation (pinèdes jeunes et claires sur Correns ou de peuplements de chênes), soit parce que les contraintes d'accès du fait de la présence de restanques et de l'absence de desserte étaient trop fortes, constituent des zones de travaux. L'ensemble du massif ne pouvant être traité, des choix ont été faits.

Recépage des chênes : 20 ha

Sur les secteurs de chênes accessibles le recépage a été prévu, de sorte à améliorer la qualité de la ressource à venir, utilisable localement comme

La mise en fascine préserve les sols sur le long terme en limitant l'érosion sur les pentes brûlées.

bois de chauffage. Le recépage des chênes permet une reprise rapide des feuillus permettant de favoriser les chênes plutôt que les pins. 20 hectares de chênes ont ainsi été recépés.

Lutte contre l'érosion grâce à la mise en fascine : 19 ha

Ce secteur sur la commune de Correns est inaccessible aux engins forestiers. De plus, le volume de bois présent est très faible (peuplement de pin jeune, peu dense). Il a été décidé de tester une mise en fascine sur ce secteur, afin de limiter l'érosion de sols déjà très



Carole Penpoul © CNPF

LES PROJETS À VENIR

Pour terminer les opérations de restauration de terrains incendiés, un soutien financier a été demandé par l'association au Conseil Régional et au Conseil Départemental du Var. En effet, une vingtaine d'hectares peuvent encore être exploitées pour une valorisation du bois brûlé en bois énergie. Néanmoins, il est nécessaire de mettre au gabarit l'accès à ce massif avant toute intervention.

De plus, sur des secteurs présentant un enjeu paysager ou social (fortement fréquenté ou abords des villages), et à ce titre, un risque pour les promeneurs, des travaux sont programmés. Maitriser l'abattage des pins brûlés permettra de limiter le dégât fait aux murs en pierres sèches, sans risquer que les chutes progressives des pins de fort diamètre ne viennent endommager la régénération et mettre en danger les promeneurs.

Les travaux réalisables devraient être terminés courant 2018. L'association doit travailler à un programme d'actions de préservation du massif dans le temps pour lequel elle recherche des financements. Plusieurs pistes sont à l'étude : manifestations concrètes sur le territoire, mise en œuvre de chantiers collectifs ou de journées d'information sur diverses thématiques, dont la restauration des murs en pierres sèches, mise en relation des acteurs pour des opérations de débroussaillage efficace...

L'objectif de l'association n'est donc pas de s'en tenir à l'enlèvement des bois brûlés, mais bien de rechercher, sur les secteurs traités des moyens de réduire durablement le risque incendie et de permettre une restauration des forêts.

Carole Penpoul, CRPF ■

minces. L'objectif de ces travaux est également de pouvoir comparer sur le long terme la reprise de la végétation entre 3 types d'intervention dans des secteurs équivalents : non intervention après incendie, exploitation « arbre entier » et mise en fascine. Ces travaux étaient éligibles comme travaux compensatoires au défrichage pour un domaine viticole voisin, le Château de Fontainebleau, qui a accepté de les financer. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée à la Coopérative Provence Forêt.



7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Courriel : paca@crpf.fr

Site internet : www.cnpf.fr/paca

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 37, 2017

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET

Rédaction et composition : C. LOUDUN

Imprimé sur du papier recyclé et certifié, avec des encres végétales

Crédits Photos : © CNPF

Impression : Imprimerie Imprim'Apt - 84400

Apt (labellisée Imprim'Vert ®)

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

RÉGION

Directeur : philippe.thevenet@crpf.fr

Ingénieur 13-84 - Mobilisation et Territoires :
haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr -
06 68 02 98 94

Ingénieur 06-83 - Documents de gestion :
marie.gautier@crpf.fr - 0684502243

Ingénieur 04-05 - R&D et Environnement :
pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Ingénieur thématique Bois-énergie :
nicolas.joly@crpf.fr - 06 28 58 05 71

Ingénieur thématique Communication et Projets environnementaux :
camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81 - lundi
marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72
stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63
alexandre.jourdan@crpf.fr - 06 28 58 05 61

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 - lundi matin
catherine.michel@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75
olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauy@crpf.fr - 06 75 69 61 74
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 95 04 59 04 - lundi après-midi
pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12

•VAR

tél : 04 94 50 11 53 - lundi
joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57
anthony.cubaynes@crpf.fr

•VAUCLUSE

jean-baptiste.mey@crpf.fr - 06 75 69 61 72
bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01
mael.grauer@crpf.fr - 06 75 69 61 71

Avec la participation
financière de la
Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Suivez-nous !

**Vous souhaitez avoir plus d'informations ?
recevoir nos publications ?
Voici les moyens de nous suivre :**

Notre site internet : www.cnpf.fr/paca

Pour recevoir notre bulletin et notre carte postale (lettre électronique) : envoyez un mail à paca@cnpf.fr

Adresse postale :

Centre Régional de la Propriété Forestière
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
7, impasse Ricard Digne
13 004 MARSEILLE

Téléphone : 04 95 04 59 04



Camille Loudun © CNPF

Régénération du chêne et DFCI après l'incendie de Pierrevert de 2005.

Régénération naturelle juste après un incendie dans les Maures



Louis-Michel Duhen © CNPF